

Quel avenir pour l'eau de la Castillonne ?

Pour que le forage de La Castillonne ne vire pas au forage total

Une ressource naturelle en eau potable préservée pour le bien de tous ou
l'accaparement pour le profit ecocide et anti-économique d'un seul
industriel ?

V3 Février 2024

De quoi parle-t-on ? L'histoire de 40 ans du forage de la Castillonne

- 16/04/1984 demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique sur le site de la Castillonne par les frères Gilbert et André Ribes
- 23/08/1984 AP d'autorisation de recherche de gîte géothermique sur le site de la Castillonne
- fin 1986 réalisation du forage
- 20/07/1987 demande de permis d'exploitation (code minier) sur le site de la Castillonne par les frères Ribes
- 2/10/1987 AP d'autorisation d'exploitation
- 1/8/1989 création des « viviers de la Castillonne »
- 16/02/1989 AP d'autorisation de rejet dans le Nègue-Vaques
- Avec une eau à 26° (contre 45° attendus), les frères RIBES, propriétaires, réorientent leur projet (initialement production maraîchère) vers l'élevage de silures en partenariat avec le CEMAGREF puis l'IFREMER, avec dépôt de multiples brevets à la clef

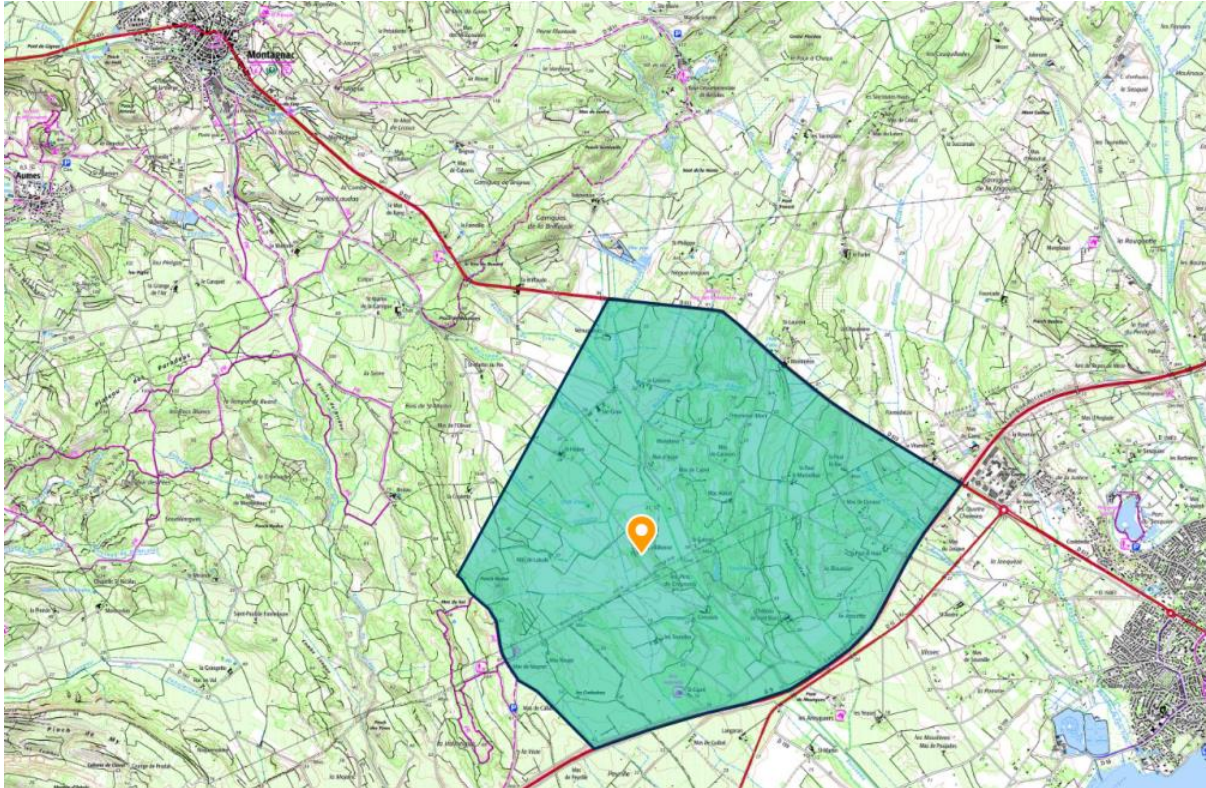
De quoi parle-t-on ? L'histoire de 40 ans du forage de la Castillonne

- en 2016, le dernier frère RIBES, décède, l'exploitation, fortement endettée, est adjudgée à la SAFER, un bras de fer s'engage alors entre la SAFER et la SDREA sur l'avenir du site (quel est l'enjeu ?)
- le 26 septembre 2017, la commission régionale (délocalisée à Toulouse) attribue la partie nord à M. Leroux (agriculteur), la partie sud à M. François (aquaculture) et la parcelle qui abrite le forage à la commune de MONTAGNAC
- 4/04/2018 le CM de MONTAGNAC valide l'acquisition du gîte (4 parcelles) auprès de la SAFER pour 30 000 €
- 29/09/2022 le CM de MONTAGNAC valide l'aliénation des 2 parcelles principales du gîte pour ...30 000 € à la société CGES (groupe ALMA, marque cristaline)
- le 24 Février 2023 le CM de MONTAGNAC valide l'aliénation des 2 autres parcelles du gîte pour 7 762,20 €, à la demande de la CGES, pour "exploiter sur le site la ressource en eau et y aménager une unité d'embouteillage"

De quoi parle-t-on ? Les caractéristiques techniques

- forage de 1 500m environ de profondeur, c'est un ouvrage de dimension exceptionnelle
- débit artésien (sans besoin de pomper) 90% du temps, 140m³/h (max 287 m³/h), température 26,4°
- débit autorisé par le PEX 1 666 000m³/an, production réelle de 1 200 000m³/an pendant les 15 ans d'exploitation (équivalent alimentation AEP de 20 000 habitants environ)
- la qualité et la température de l'eau permettent son utilisation pour :
 - Alimentation en Eau Potable (après traitement fer et manganèse et refroidissement)
 - Aquaculture
 - Irrigation

De quoi parle-t-on ? La localisation du forage et de son périmètre de sécurité



De quoi parle-t-on ? Le (non)projet d'exploitation porté par la municipalité

- force est de constater qu'il n'existe aucune pièce de présentation du projet ni côté industriel, ni côté municipalité, y compris les pièces règlementaires
- c'est par hasard, à l'occasion d'une demande d'autorisation de passage d'une canalisation (liaison forage/usine) sur les parcelles d'un domaine qu'il a été "découvert"
- aucune information sur le site de la commune, aucune information non plus dans MNV, aucune information auprès de la population ni des domaines avoisinants.
- dans la délibération du CM du 21/02/2023 il est simplement indiqué "l'assemblée a autorisé la cession à la Compagnie Générale des Eaux de Sources (CGES) au prix de 30 000€ des parcelles du domaine privé communal BC48 et BC 55 pour lui permettre d'exploiter sur le site la ressource en eau et y aménager une unité d'embouteillage"
- l'usine (15 000m²) devra être implantée à proximité de la RD613 pour les accès camions, d'où la demande d'autorisation de passage pour une canalisation
- un industriel de la mise en bouteille plastique a initié, en toute discrétion, et avec le soutien de la municipalité, les démarches en vue de l'exploitation du gîte de La Castillonne

Un projet ecocide au profit d'un seul

- artificialisation des sols, création d'une zone d'activités (usine de 15 000m²)
- captation au profit d'un seul industriel de l'embouteillage (CGES/ALMA/Cristaline)
- sur la base 100m³/h (876 000m³/an), quelques estimations:
 - 88 camions par jour (27 tonnes, 18 000 bouteilles), soit 166 entrées/sorties de camions par jour
 - 1 600 000 bouteilles plastique par jour (1,5l)
 - 2 400 000 l/jour soit 240 000 € de CA par jour (base 0,10€/l), le prix d'acquisition correspond à un CA de 3 heures ! Base 80 M€/an
- 4 juin, Journée mondiale de l'environnement : « Combattons la pollution plastique ! »
- Ce projet va à l'encontre de tellement de réglementations, de la gestion du bien public, de l'intérêt général, et du simple bon sens (loi sur l'eau, directive eau potable, transition écologique...) que l'on du mal à retenir les arguments contre les plus pertinents
- c'est un véritable "foirage" écologique

Parlons emplois et économie

- Le prix moyen de l'eau du robinet en France est d'environ 0,3 centimes d'euro le litre. Contre 15 centimes d'euro le litre environ pour de l'eau en bouteille (rapport 50)
- Ce projet va détruire 20 à 70 emplois sur Montagnac, impact visuel, sonore, pollution sur l'activité touristique et viticole des domaines alentours
- Le projet devrait générer des emplois, aucun engagement de l'industriel, aucune garantie que les Montagnacois profitent des emplois éventuellement créés. Les emplois Montagnacois détruits sont eux bien réels et quantifiables
- le coût de la remise en état du forage, environ 300 000 € n'est pas un obstacle en soi compte tenu de la ressource, cela représente 45 jours de CA (prix au m³ de 3 €)
- c'est un véritable "foirage" économique

Contres-projets : AEP pour tous, poissons, agriculture, maintenant ou...plus tard

- Le projet initial aquaculture + agriculture avait du sens, pourquoi a-t-il été abandonné subrepticement par la commune au tournant des années 2019/2020 ?
- La préconisation émise par la DREAL le 1/02/2018 concernant l'avenir du forage "cette ressource,..., par sa qualité proche d'une AEP et sa profondeur, elle doit être préservée pour les générations futures". (Possibilité d'alimenter 20 000 habitants environ)
- 4 étudiants en MasterII de AgroParisTech ont réalisé un stage d'étude sur le sujet, rapport remis fin Février 2024
- pour rappel les domaines situés à proximité de la Castillonne, dont l'activité est basée sur la viticulture et le tourisme (5 environ), ne disposent pas d'accès à l'eau potable

Actions menées par l'Asso

- l'association a déposé 2 recours au tribunal administratif pour s'opposer à la vente des parcelles au groupe CGE, en attente du jugement.
- Information de la population, journée d'information à Montagnac : Juin 2023
- Répondre aux sollicitations des médias
- Contacts avec les élus et administrations
- Suivi du stage des étudiants en Master II AgroParisTech
- Travail de fond sur la documentation du projet, recherche de documents
- Gestion de la logistique de l'association :
 - Ecosystème google mail, contact, drive et bientôt site pour les échanges mails, les listes de diffusion, la gestion de la mise à disposition de la documentation
 - Ecosystème HelloAsso pour la gestion des adhésions et collectes de fonds
 - Ecosystème Mon Asso Facile (MAIF/AssoConnect) pour la gestion comptable

La presse s'empare du sujet et le Préfet se positionne sur Lavagnac

- Midi-Libre du 11 Mars “Au domaine de la Castillonne, à Montagnac, un forage très convoité”
- Préfecture de l'Hérault le 11 Mai émet un avis défavorable au projet de Lavagnac “il appartient à l'état de répondre aux besoins vitaux de la population, d'assurer l'alimentation continue en eau potable et de préserver l'irrigation des cultures”
- Gazette du 25 Mai “Guerre de l'eau à Montagnac”
- Métropolitain du 21 Août “Un géant de l'eau embouteillée devrait s'installer à Montagnac”
- SudOuest “dans l'hérault, bras de fer pour une source d'eau”
- Midi-Libre du 8 Juin “Veille Eau Grain poursuit sa croisade contre l'exploitation d'un forage”
- Articles de Reporterre « En pleine sécheresse, Cristaline veut privatiser une nappe phréatique »

Les dernières nouvelles

- Dans les bouteilles d'eau, une présence plus inquiétante de particules de plastique. En utilisant une technique novatrice, des scientifiques ont comptabilisé en moyenne 240 000 fragments de plastique détectables par litre d'eau, après avoir testé le produit de trois marques populaires. Ce qui soulève des questions sur les conséquences pour la santé. Article du "Monde"
- Selon une enquête du "Monde" et de la cellule investigation de Radio France, Nestlé et d'autres industriels (CGES) ont caché au public que l'eau qu'ils pompaient était contaminée. Pour continuer de la mettre en bouteille, ils ont eu recours à des systèmes de purification interdits. 30% des marques seraient concernées
- Le forage a été financé par de l'argent public (Communauté Européenne et Agence de l'Energie) en plus de celui des frères Ribes (Source : rapport du BRGM)

Nos coordonnées

Association Veille Eau Grain

Président : Christophe Savary De Beauregard

RD 613, La Vernazobres

34530 MONTAGNAC

veille.eau.grain@gmail.com

Adhésions HelloAsso

<https://www.helloasso.com/associations/veille-eau-grain/adhesions/adhesion-association-veille-eau-grain>